

Fondation Gabriel Péri – Conférence du mardi 11 décembre 2012

*Les processus de militarisation dans l'espace sahélo-saharien et la crise malienne :
Quels enseignements ?*

Mali : Intervention militaire et légitimité du pouvoir d'État

Oumar Keita, historien EHESS, chercheur associé au GSPR (Groupe de Sociologie Pragmatique et Réflexive)

Huit mois après le coup d'état, le Mali se trouve toujours plongé dans une impasse et une grande confusion. Celle-ci résulte en partie d'une profonde fracture au sein de ses élites politiques, de sa société civile, de la communauté internationale et de la CEDEAO sur l'intervention, la négociation ou la guerre.

Faut-il privilégier une solution politique plutôt que militaire ?

Ma communication tentera de montrer, les risques d'une intervention militaire avec ses conséquences.

En Irak, en Afghanistan, au Congo, au Soudan et dernièrement en Libye, elles ont surtout provoqué le massacre des populations civiles innocentes et conduit à des guerres civiles prolongées. Les gouvernements nationaux mis en place et sous tutelle internationale ont été contraints à payer la facture de la guerre : le résultat est à l'évidence partout un véritable désastre. En d'autres termes, une intervention aurait toutes les chances de se heurter à des formes de résistance populaire qui compromettraient la résolution du conflit. Sans parler d'une fracture accrue entre Sud et Nord et d'une dangereuse islamisation, voire ethnicisation du conflit. Des touaregs pourraient ainsi gagner le nord du pays depuis l'Algérie, la Mauritanie, le Niger et même le Burkina Faso pour se battre contre un ennemi extérieur.

L'option préconisé par la CEDEAO, qui consiste à faire la paix par la négociation tout en préparant la guerre par une remise en condition de l'armée malienne et la planification d'une intervention internationale, présente des avantages certains, mais comporte aussi des risques si elle n'est pas menée de façon concertée, avec un calendrier précis, un effectif, un mandat, une chaîne de commandement, un financement !

Des divergences se trouvent aussi entre les deux pôles de pouvoir au Mali. Il sera aussi question de légitimer le pouvoir central à Bamako. Or cette question de la démocratie dans le pays légal est un préalable, et conditionne la reconquête du Nord, et la légitimité à empêcher les mouvements islamistes à étendre leur territoire.

Des lors, dans la perspective d'élections rapides (fussent elles dans le « Mali légal »), seule la solution d'une « Concertation où Conférence Nationale » représentant les forces vives et l'opposition civile pourrait en outre créer les conditions d'une négociation avec les acteurs armés non terroristes et les représentants des communautés du Nord, y compris ceux que le conflit a repoussé hors des frontières maliennes.

Et cette « Concertation où conférence nationale » pourrait enfin nommer un pouvoir exécutif issu d'un large consensus ! Une prise en compte large de l'expression de l'ensemble des composantes de la société doit être promue tant il est crucial que soit reconstituée la légitimité de l'Etat. La mise en place rapide d'un véritable gouvernement d'Union Nationale, à l'issue de consultations larges avec les principaux partis politiques et les organisations de la société civile, afin de consolider la légitimité des autorités de transition Elles permettront également de dégager une feuille de route et un chronogramme de la Transition, qui font également défaut

Ces éléments faciliteront l'appui que le Mali doit recevoir, dans le cadre de la coopération civile et militaire, bilatérale et multilatérale

Il est important de consacrer par le vote d'une loi sur l'inéligibilité des autorités de transition (le Président de la République par intérim, le Premier ministre, les membres du Gouvernement, les membres des organes complémentaires). Ainsi, aucun de ces responsables ne pourrait se présenter ni aux présidentielles ni aux législatives prévues en 2013.

Par ces mesures, le Président de la République par intérim, le Premier ministre et les ministres, les Chefs des institutions et l'ensemble de l'administration de la transition seront tenus d'observer une stricte neutralité dans le processus électoral.